



Information Générale

Conseils, Courtage en Assurances

Plus de 30 années d'expérience dans le domaine de l'assurance

32 Rue des Folles Pensées
62380 BLEQUIN

Tél : 09 88 08 32 37

Orias 18 007 953

Siren 843 021 163 Ape 6622Z
Sas au capital social de 19 000 €

assurances@equestassur.fr

www.equestassur.fr



PRESENTATION

Nous nous engageons à satisfaire les exigences de nos clients et prospects, nous nous obligeons à proposer à ces derniers des solutions d'assurances, de services et de conseils de qualité.

Le Sérieux, la Disponibilité et la Réactivité sont les maitres mots d'equest'Assur

Nous pouvons vous proposer :



Pour toutes personnes ayant un lien,
direct ou indirect,
avec le monde équestre

- * Assurance Equestre
 - Batiments à usage equestre
 - Responsabilité civile professionnelle
 - Véhicules de transports de chevaux
 - Mortalité et frais vétérinaires
 - Chevaux transportés
 - Assistance aux chevaux transportés
- * Assurance des Risques spécifiques
- * Marchandises transportées
 - Oeuvres d'arts
 - Marchandises deverses
 - Chevaux
- * Assurance Automobile
- * Assurance Habitation
 - Principale ou secondaire
 - Propriétaire non occupant
- * Multirisques professionnelles
- * Assurance Scolaire
- * Garantie des accidents de la vie
- * Prévoyance
- * Santé

Bien évidemment cette liste n'est pas exhaustive, toute demande de projet est étudiée pour vous trouver la meilleure solution possible.



REGLEMENTATION R G P D PROTECTION DE VOS DONNEES PERSONNELLES

Collecte et finalités d'utilisation de vos données personnelles

Les données à caractère personnel recueillies afin de vous adresser toute proposition ou documentation dans le cadre de votre recherche d'une solution d'assurance sont conservées sur nos systèmes informatiques

- * Informatique interne pour les projets de contrats
- * Extranet hébergés en France pour certains contrats, en interne pour d'autres.

Une partie de vos données est transmise à l'assureur porteur du risque mais uniquement les données relatives au risque assuré.

Aucune information n'est transmise à des personnes physiques ou morales n'ayant aucun rapport direct avec votre contrat d'assurance (assureurs, réassureurs, experts) hormis, à leur demande, les autorités publics

Si un transfert hors de l'Union européenne des données personnelles collectées et traitées devait être réalisé, des garanties seraient prises pour encadrer juridiquement ce transfert et assurer un bon niveau de protection de ces données.

Conservation de vos données personnelles

Vos données personnelles sont conservées dans le cadre des finalités mentionnées ci-dessus et conformément aux obligations légales en vigueur. Ces données personnelles ne seront pas conservées plus longtemps que nécessaire pour satisfaire ces finalités.

Vos droits à la protection de vos données

Vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition pour des motifs légitimes relativement à l'ensemble des données vous concernant. Vous disposez également du droit à la limitation du traitement et du droit de demander le transfert de vos données (droit à la portabilité). Vous pouvez retirer à tout moment le consentement accordé à l'utilisation de vos données.



Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits en adressant votre demande, accompagnée d'un titre d'identité signé à **contact@equestassur.fr**

Votre demande sera traitée par le Délégué à la Protection des Données.

Le responsable de traitement se réserve le droit de ne pas accéder à ces demandes si le traitement des données est nécessaire à l'exécution du contrat, au respect d'une obligation légale ou à la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.

Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (*la CNIL est l'autorité de contrôle compétente en France*).

Sécurité

Nous accordons la plus haute importance à la sécurité et à l'intégrité des données personnelles de nos assurés et prospects. Nous nous engageons à traiter vos données personnelles en ayant recours à des mesures de sécurité appropriées sur le plan technique et au niveau de l'organisation. Toutes les données du logiciel informatique utilisé sont Cryptées.

Tout document papier non utilisé est systématiquement détruit via un destructeur de documents, 2000 particules de 2x15mm croisées par feuille

Nous nous sommes dotés sur notre site de Bléquin

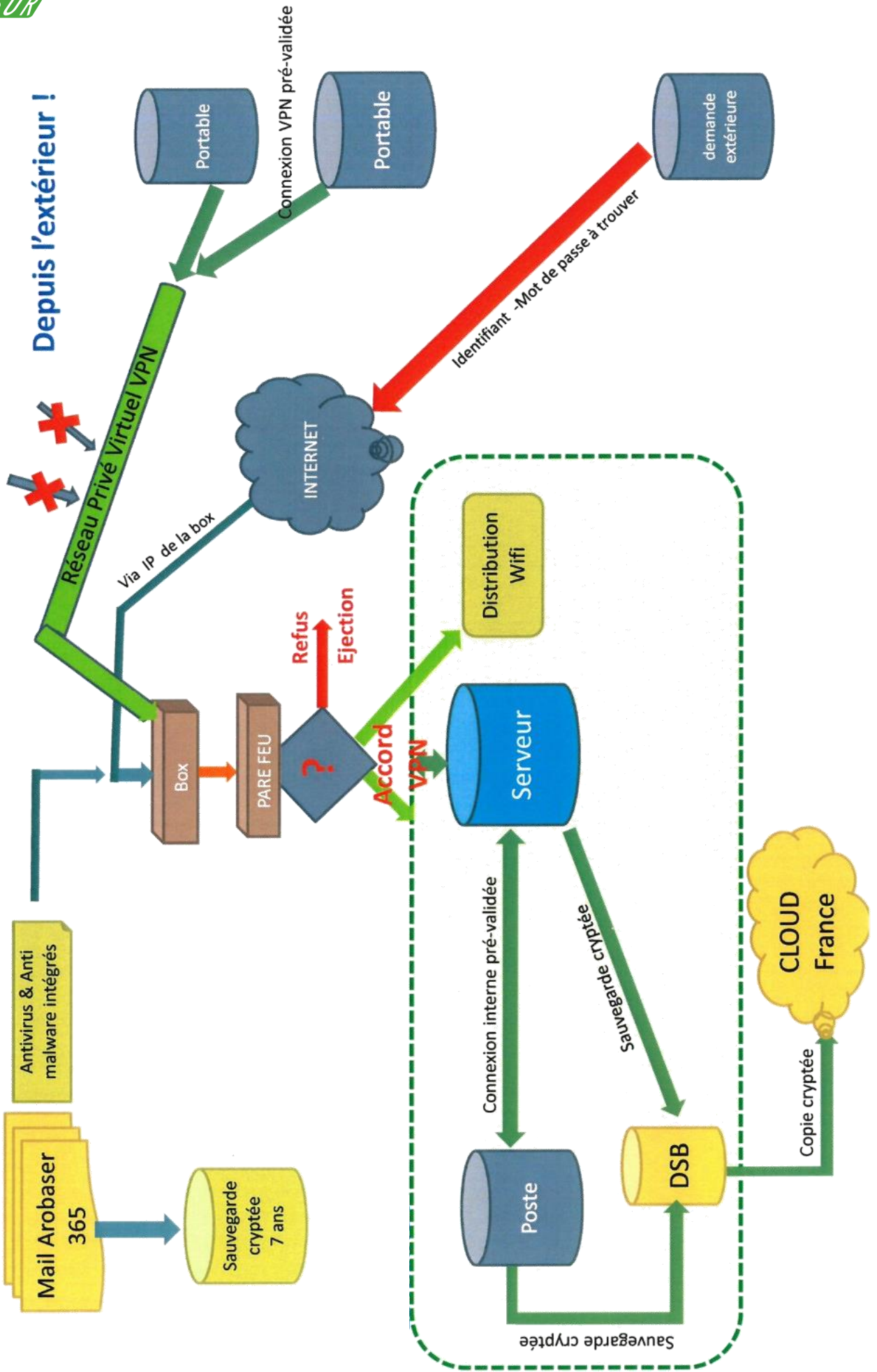
- * d'un VPN (Réseau privé virtuel)
 - Rendant impossible la connexion externe non autorisée
- * d'un système de sauvegarde crypté et automatisé en partenariat avec DATA-IT
 - Nous appliquons ainsi la règle des 3-2-1
 - 3 copies des données
 - 1 original sur le serveur informatique
 - 2 copie cryptée
 - 2 supports de stockage différents
 - 1 copie cryptée sur une data security box
 - 1 copie cryptée sur un Cloud
 - 1 copie hors site
 - 1 copie cryptée sur un Cloud hébergé en France



- Les données sont sauvegardées avec un niveau de cryptage AES 256

Ci-après fonctionnement de la sécurité informatique mise en place pour la protection de vos données

Hébergé cloud



Document d'information sur le produit d'assurance

Ce document qui vous est remis avec chaque devis, vous permet de prendre connaissance, en deux pages maximums, des fondements et obligations du contrat proposé mais également de vos propres obligations

Assurance HABITATION

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnie SMAB, n° agrément 4031208

Entreprise d'assurance immatriculée en France et régie par le Code des Assurances

Produit : ASSURANCE HABITATION OPTION CONFORT G3



Toutes les informations précontractuelles et contractuelles sont fournies dans d'autres documents.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

L'assurance habitation permet de couvrir les dommages causés aux tiers dont vous pouvez être re- vie privée et/ou en tant que propriétaire, locataire du bâtiment assuré, ainsi que les dommages causés d'un événement prévu par votre contrat

Qu'est-ce qui est assuré ?

LES TYPES D'HABITATION ASSURÉS

Appartement, maison, mobil-home, logement en maison de retraite

LES GARANTIES DE BASE

- ✓ Responsabilité civile : pour garantir les dommages accidentels causés aux tiers par l'assuré, avec plafonds de 50.000.000 € pour les dommages corporels ; 10.000.000 € pour les dommages matériels consécutifs
- ✓ Défense recours : pour les poursuites ou recours suite à un accident garanti
- ✓ Responsabilité civile liée à l'occupation des lieux : pour garantir la responsabilité locative à concurrence du montant des dommages ; la responsabilité perte des loyers ou d'usage à concurrence du loyer annuel ; le recours des locataires à concurrence de 1.000.000 € ; le recours des voisins et des tiers à concurrence de 2.000.000 €
- ✓ Incendie, explosion, foudre/dommages électriques, ménagers et contenu des appareils/événements climatiques/dégâts des eaux et autres liquides/vol et vandalisme/bris de glaces : pour couvrir les dommages subis par les biens assurés
- ✓ Séjour-Voyage : pour couvrir les dommages causés par l'assuré locataire aux biens du propriétaire et des tiers
- ✓ Catastrophes naturelles/catastrophes technologiques
- ✓ Protection juridique cyberconsommation et réputation
- ✓ Capital maladies redoutées
- ✓ Assistance

LES GARANTIES OPTIONNELLES

Aménagements extérieurs
Pack énergies nouvelles
Responsabilité garde d'enfants, personne âgée ou handicapée
Responsabilité loueur en meuble ou chambres d'hôtes
Responsabilité chiens dangereux et/ou équidés
Responsabilité civile étang et terrain

Les garanties précédées d'une coche ✓ sont systématiquement prévues au contrat

Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les locaux utilisés pour une activité professionnelle
- ✗ Les locaux qui ne sont pas situés en France
- ✗ Les accidents corporels
- ✗ La protection juridique

Y a-t-il des exclusions ?

LES PRINCIPALES EXCLUSIONS

- ! Les dommages résultant de la connaissance à la prise d'effet
- ! Les dommages résultant d'un délit, une rixe
- ! Les dommages résultant d'une construction
- ! Les dommages subis par les biens assurés
- ! Les dommages subis ou causés par le moteur, remorques, caravanes
- ! Les dommages subis par les biens assurés
- ! Les dommages occasionnés par les dommages résultant d'un précédent sinistre
- ! Les dommages du fait d'atteintes
- ! Les amendes, contraventions

LES PRINCIPALES RESTRICTIONS

- ! Une somme peut rester à la charge de l'assuré
- ! La garantie des objets de valeur par rapport à la valeur du contrat
- ! Une réduction d'indemnité en cas d'incendie, si l'assuré n'a pas pris les mesures de protection et de prévention

Où suis-je couvert(e) ?

- ✓ Pour les dommages aux biens les garanties s'exercent en France Métropolitaine, aux lieux désignés aux Conditions Particulières
- ✓ Pour la garantie responsabilité civile la garantie s'exerce en France Métropolitaine (y compris les Départements d'Outre Mer – Collectivités d'Outre Mer) et dans les pays membres de l'Union Européenne et Suisse. Dans les autres pays du monde elle s'exerce au cours de déplacements ou de séjours temporaires ne dépassant 90 jours par an.

Quelles sont mes obligations ?

Sous peine de nullité du contrat d'assurance ou de non garantie :

A la souscription du contrat
L'assuré est tenu de régler la cotisation selon les échéances prévues au contrat.
L'assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.
L'assuré est tenu de fournir tous les documents justificatifs demandés par l'assureur

En cours de contrat
L'assuré est tenu de déclarer toutes les circonstances nouvelles ayant pour conséquence de modifier ou d'aggraver les risques pris en charge

En cas de sinistre
Déclarer tout sinistre de nature à mettre en jeu l'une des garanties dans les conditions et délais impartis et joindre tous documents utiles à l'appréciation du sinistre
Informez des garanties éventuellement souscrites pour les mêmes risques en tout ou partie auprès d'autres assureurs, ainsi que tout remboursement que vous pourriez recevoir au titre d'un sinistre

Quand et comment effectuer les paiements ?

Les cotisations sont payables aux échéances prévues au contrat (mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle).
Les cotisations sont payables suivant les modalités prévues au contrat (prélèvement automatique, chèque, carte bancaire).

Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture
Le contrat prend effet à la date indiquée sur les conditions particulières.
Il est conclu pour une durée d'un an et se renouvelle automatiquement d'année en année à sa date d'échéance principale sauf résiliation par l'une des parties dans les cas et conditions fixés au contrat

Comment puis-je résilier le contrat ?

Vous pouvez résilier votre contrat dans les cas et délais prévus par la réglementation et par les Conditions Générales, notamment à l'échéance principale et lors de la survenance de certains événements. Sauf cas particulier, votre demande de résiliation doit être adressée par lettre recommandée.

→ Chaque compagnie possède un exemplaire concernant son propre contrat



DEVIS - PROJET DE CONTRAT

Les projets de contrats qui vous sont remis, soit par notre intermédiaire, soit par l'intermédiaire d'un mandataire ou d'un courtier en assurances sont sans aucun engagement.

Aucune personne, se relevant de notre autorité, ne peut vous demander un engagement de souscription pour vous remettre un devis ni même vous demander une avance financière de quelque sorte que ce soit

Nous nous engageons à vous remettre des projets gratuits, à les ajuster autant de fois que nécessaire dans la limite du faisable et du raisonnable

Nous vous confirmons que 100% de nos projets sont GRATUITS et SANS



EQUESTASSUR
32 Rue des Folles Pensées
62380 BLEQUIN
N° Orias 18007953
production@equestassur.fr

Devis n° 65423001772

COORDONNEES CLIENT

MULTIRISQUE CENTRE EQUESTRE

Suite à votre demande nous vous adressons nos meilleures propositions concernant votre assurance équestre. Dès réception de votre accord, nous pourrions établir les pièces contractuelles.

DESCRIPTIF DU RISQUE ASSURE

Situation du risque : **ADRESSE DU RISQUE**

Chiffre d'affaires Annuel : **100 000.00 € HT**

Activité professionnelle : **ECURIE DE COMPETITIONS**

LA COTISATION

ENGAGEMENT

Les projets sont établis avec diverses compagnies ou courtiers grossistes (*dans l'ordre alphabétique*)
APRIL - ALLIANZ - AXA - GENERALI - LLOYD'S DE LONDRES – PILLIOT - SMAB - SOLLY
AZAR --- *Liste non exhaustive*

Nous vous présentons le projet répondant le plus à vos attentes tant en matière de garanties qu'en ce qui concerne le prix



MEDIATION

Pour toute réclamation (désaccord, mécontentement) relative à votre contrat d'assurance, vous pouvez vous adresser à votre conseiller habituel. Si cette demande n'est pas satisfaite, votre réclamation peut être adressée :

- par courrier à l'adresse suivante :

EQUEST'ASSUR - Traitement des Réclamations
32 RUE DES FOLLES PENSEES
62380 BLEQUIN

- par courriel à l'adresse suivante : service.reclamations@equestassur.fr

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation dans un délai maximum de 10 jours ouvrables à compter de son envoi.

Celle-ci sera traitée dans les 2 mois au plus tard."

Si un litige subsiste au terme du traitement de votre réclamation par le service Réclamations de l'Assureur, vous pouvez demander l'intervention d'un médiateur.

Le médiateur peut en tout état de cause être saisi deux mois après l'envoi de la première réclamation écrite, quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et qu'il y ait été ou non répondu.

La saisine du médiateur n'est possible qu'à la condition qu'aucune action judiciaire n'ait été engagée au préalable.

En tant que membre de France Assureurs (FA), votre Assureur adhère à l'association "La Médiation de l'Assurance". Vous pouvez saisir la Médiation de l'Assurance, médiateur compétent dont relève l'Assureur :

La Médiation de l'Assurance
www.mediation-assurance.org
Monsieur le Médiateur de l'Assurance
TSA 50110
75441 Paris Cedex 09

- soit par internet, en ligne,
- soit par courrier postal.



Pour la légalité, vous trouverez ci-dessous l'attestation d'inscription ORIAS pour la période allant de la souscription au 29/02/2023

Vous pouvez vérifier sur www.orias.fr

Orias : 1 Rue Jules Lefebvre 75311 Paris Cedex 09 - contact@orias.fr

Organisme institué par l'article L512-1 du code des assurances – Association régie par la loi du 1er juillet 1901 – Déclaration préfectorale n° 2000-0088



ATTESTATION

(Art. R.512-5 du code des assurances et R. 546-3 I du code monétaire et financier)

L'Orias certifie que l'intermédiaire ci-après

EQUEST'ASSUR
32 Rue des Folles Pensees
62380 Bléquin

Numéro de RCS (le cas échéant) : BOULOGNE SUR MER 843021163

Est, à ce jour, inscrit au Registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance

Sous le numéro d'immatriculation 18007953

En qualité de :

- Courtier d'assurance ou de réassurance (COA) depuis le 23/11/2018 jusqu'au 28/02/2024

L'intermédiaire doit informer l'Orias de toute modification de sa situation ou de tout événement pouvant avoir des conséquences sur son inscription (Art. R. 512-5 IV du code des assurances et R. 546-3 IV du code monétaire et financier) :

- Dans le mois qui précède la modification quand elle peut être anticipée.
- Ou au plus tard dans le mois qui suit l'événement.

Fait à Paris,

Le 02/02/2023

Jérôme SPERONI

Secrétaire général



287576

**SAS EQUEST ASSUR
32 RUE DES FOLLES PENSEES
62380 BLEQUIN**

**ATTESTATION D'ASSURANCE
Responsabilité Civile Professionnelle des Intermédiaires en assurance**

(Article L512-6, R512-14 et A 512-4 du Code des Assurances)

Lloyd's Insurance Company S.A.

dont le siège social est situé à Bastion Tower, Marsveldplein 5, 1050 Brussels certifie que

ASSURÉ : **SAS EQUEST ASSUR - Siren n° 843021163
32 RUE DES FOLLES PENSEES
62380 BLEQUIN**

REPRESENTÉ PAR : MME MARCIANO NATHALIE

l'assuré désigné ci-dessus a souscrit, pour son compte et pour son réseau de mandataires non-salariés, dans le cadre de son activité professionnelle d'intermédiaire en assurance, un contrat d'assurance n° 9937836, UMR n° B1306C500692300, CG n° 9602807, comportant des garanties au moins équivalentes à celles prévues par l'Article L512-6, R512-14 et A 512-4 du Code des Assurances :

**RC Professionnelle : 1 500 000 EUR par sinistre et 2 000 000 € par année d'assurance
Franchise : 10 % du montant du sinistre avec un maximum de 3 000 €**

La présente attestation, valable pour la période du 01.03.2023 au 29.02.2024, ne peut engager Lloyd's Insurance Company S.A. en dehors des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Toute adjonction autre que les cachet et signature du représentant de la Compagnie est réputée non écrite.

Conformément à l'Article L.112-3 du Code des Assurances, la présente Attestation vaut présomption de garantie. Les garanties sont acquises sous réserve du paiement de la prime.

Fait à Saint Denis, le 20 décembre 2022
Pour la Compagnie



VERSPIEREN
COURTIER EN ASSURANCES
**Département Intermédiaires
Assurances, Crédit et Caution**
15 rue du Landy - 93210 SAINT-DENIS
Tél. 01 49 64 10 64 - www.verspieren.com
N° ORIAS : 07 001 542 - www.orias.fr

Contrat souscrit par l'intermédiaire de Verspieren Global Markets Courtier en Assurances (N° Orias 07 001 793 - www.orias.fr), agissant en sa qualité de Lloyd's Coverholder (110225IER) pour le compte de Lloyd's Insurance Company S.A..

Mandataire Général de Lloyd's Insurance Company S.A. pour leurs opérations en France :

M. Guy-Antoine de La Rochefoucault, domicilié chez Lloyd's Insurance Company S.A., succursale pour la France, 8-10 rue Lamennais 75008 Paris

Attestation Garantie financière

287576

**SAS EQUEST ASSUR
32 RUE DES FOLLES PENSEES
62380 BLEQUIN**

ATTESTATION DE GARANTIE

Police n° 9937836 - UMR n° B1306C500692300 - CG n° 9602807

Lloyd's Insurance Company S.A.

dont le siège social est situé à Bastion Tower, Marsveldplein 5, 1050 Brussels certifie que

ASSURÉ : SAS EQUEST ASSUR - Siren n° 843021163
32 RUE DES FOLLES PENSEES
62380 BLEQUIN

REPRESENTÉ PAR : MME MARCIANO NATHALIE

a obtenu une garantie financière Intermédiaire en assurance d'un montant de :

**115 000 €
(CENT QUINZE MILLE EUROS)**

Conformément aux dispositions de l'article L530.1 du Code des Assurances pour la période du : 01.03.2023 au 29.02.2024.

Conformément à l'Article L.112-3 du Code des Assurances, la présente Attestation vaut présomption de garantie. Les garanties sont acquises sous réserve du paiement de la prime.

La présente attestation est établie en application de l'article R530.05 du Code des Assurances

Fait à Saint Denis, le 20 décembre 2022
pour la Compagnie

**VERSPIEREN**
COURTIER EN ASSURANCES
**Département Intermédiaires
Assurances, Crédit et Caution**
15 rue du Landy - 93210 SAINT-DENIS
Tél. 01 49 64 10 64 - www.verspieren.com
N° ORIAS : 07 001 542 - www.orias.fr

Contrat souscrit par l'intermédiaire de Verspieren Global Markets Courtier en Assurances (N° Orias 07 001 793 - www.orias.fr), agissant en sa qualité de Lloyd's Coverholder (110225IER) pour le compte de Lloyd's Insurance Company S.A..

Mandataire Général de Lloyd's Insurance Company S.A. pour leurs opérations en France :

M. Guy-Antoine de La Rochefoucault, domicilié chez Lloyd's Insurance Company S.A., succursale pour la France, 8-10 rue Lamennais 75008 Paris

Entreprise d'assurance privée régie par le Code des Assurances pour les contrats souscrits en France.

